

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

# DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 43 Nombre de Conseillers en exercice : 43 Nombre de Conseillers présents à la séance : 40 Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

<u>Séance du 19 décembre 2023</u>

#### OBJET:

DE-23-12-1-38) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES A DES ASSOCIATIONS SOCIALES

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 07 décembre 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents: Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT.

<u>Absents excusés</u>: M. PITAVY (pouvoir à Mme TOP), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), M. EPINAT (pouvoir à Mme GALL).

Absents: .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20231219-lmc1H11450H1-DE Date de réception en Préfecture : 22/12/2023 Date de Publication : 22/12/2023 Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2023 pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé et autres organismes ;

Après avis de la commission Solidarités, Insertion, Santé du 13 décembre 2023,

## <u>DÉLIBÈRE</u>

à l'unanimité,

<u>ARTICLE I</u>: Attribue une subvention à chacune des associations suivantes :

Actions pour l'autisme Asperger France	1 200 €
Association Famille Services Vincennes	3 000 €
Association Générale des Familles de Vincennes	3 000 €
Association Vincennes d'Aide à Domicile (AVAD)	5 000 €
Total	12 200 €

ARTICLE II: Ces dépenses seront prélevées sur les crédits prévus au Budget primitif 2023, article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé ».

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Signé Signé

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20231219-Imc1H11450H1-DE Date de réception en Préfecture : 22/12/2023

Date de Publication : 22/12/2023